



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY


AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* :

- 1- Qu'un avis de motion a été donné le 6 juin 2022 concernant l'adoption du Règlement numéro 241-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux et le projet fût également déposé et présenté. Une copie de ce projet est mise à la disposition du public, via le site Internet de la municipalité, à la suite du présent avis public ;
- 2- Que ce projet de code d'éthique et de déontologie se résume comme suit :
 - Il énonce les principales valeurs de la municipalité :
 - i. L'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité ;
 - ii. L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité ;
 - iii. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
 - iv. Le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens ;
 - v. La loyauté envers la municipalité ;
 - vi. La recherche de l'équité.
 - Il énonce les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ;
 - De plus, il détermine les mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.
- 3- Que l'adoption de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 4 juillet 2022 à 18 h 30, à la salle des loisirs située au 3, rue Saint-François à Beaulac-Garthby.


DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 8^E JOUR DE JUIN 2022.


Mme Karine Rouleau,
Greffière-trésorière adjointe par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Karine Rouleau, résidant à Stratford, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le publiant sur le site Internet de la municipalité le 8 juin 2022 et en l'affichant au bureau municipal et au bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 juin 2022.


Mme Karine Rouleau,
Greffière-trésorière adjointe par intérim